



Démission pendant congé maternité

Par **Chadq**, le **12/12/2016** à **16:17**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de quelques semaines et l'accouchement est prévu pour aout 2017. Pour le moment, je travaille mais j'ai prévu de reprendre mes études pour un an en septembre. J'aurais voulu savoir s'il etait possible pour moi de démissionner ou en début de congé ou en fin de congé, en continuant de toucher les indemnités normalement dues durant celui-ci.

J'ai vraiment besoin de réponse, merci d'avance.